



Création de Société par Actions Simplifiée

ATTESTATION DE BLOCAGE DU CAPITAL SOCIAL

La banque ci-après :

CCM SAINT MARTIN D HERES, 112 AVENUE AMBROISE CROIZAT 38400 ST MARTIN D HERES déclare et atteste avoir reçu en dépôt la somme de 200 €.

M Marc Atallah, représentant de la société A 2 GESTION S.A.S., Société par Actions Simplifiée actuellement en voie de formation dont le siège social se situe 5 RUE DE LA TUILERIE 38570 TENCIN, déclare que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital social correspondant aux apports en numéraire de la Société par Actions Simplifiée en formation, ainsi qu'il a été versé par l'ensemble des actionnaires.

Liste des actionnaires	Nombre d'actions	Somme versée
Atallah Marc	102	102 €
SUEZ Stéphanie	98	98 €

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial :

10278 08923 21125801 52

jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation. Sans production de ce certificat dans le délai de six mois à compter du dépôt de fonds, la somme susvisée pourra être débloquée :

- soit entre les mains du mandataire désigné par l'ensemble des souscripteurs,
- soit entre les mains du mandataire désigné par décision de justice passée en force de chose jugée.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 21 novembre 2023

Le déposant
("lu et approuvé" + signature)

Caroline PELLEGRIN
Chargée d'Affaire Professionnels
caroline.pellegrin@creditmutuel.fr

JST14


Crédit Mutuel
112 av. Ambroise Croizat
38400 ST MARTIN D'HERES
Tél. 04 76 95 60 43
RCS Grenoble 309 599 074